

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AVRE LUCE NOYE**

**Membres
du Bureau Communautaire**
Titulaires : 28
Membres présents : 20
Votants : 21
Date de la convocation
30 janvier 2024

L'An DEUX MILLE VINGT QUATRE, CINQ FEVRIER à 18 H 30, le Bureau Communautaire convoqué légalement, s'est réuni au Pôle administratif de la CCALN à Ailly-sur-Noye, sous la présidence de Monsieur DOVERGNE Alain

● Etaient présents les Vice-Présidents et Conseillers Communautaires Délégués :

Mesdames DOUAY Sonia, BERTOUX Julia, PREVOST Anne-Marie, RAMON Marie-Gabrielle, PATRICE-BOURDELLE Christine

Messieurs DOVERGNE Alain, LAMOTTE Dominique, MOURIER Francis, VAN DE VELDE Michel, BOUCHER Michel, MAROTTE Philippe

● Etaient présents les Conseillers Communautaires :

Messieurs LEVASSEUR Roger, DELANAUD Stéphane, CAPELLE Hubert, VAN OOTEGHEM J. Michel, BEAUMONT Joël, LESCUREUX André, NOCHEZ Didier, VERONT Fabrice, LEROY Jean-Maurice

● Absent(e)s et / ou Excusé(e)s :

Mesdames PERONNET Fabienne, RIHET Anne

Messieurs SURHOMME Alain, DURAND Pierre, DUTILLEUX Olivier, CHANTRELLE Brice, TOURNIQUET Gautier, WABLE Vincent

● Disposait d'un pouvoir :

Mme DOUAY Sonia de M. DURAND Pierre

OBJET : CONVENTION D'OCCUPATION CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA SOMME/CCALN

Rapport de Madame BERTOUX Julia, Vice-Présidente en charge de l'Action Sociale ;

Par délibération du 12 octobre 2017, la Communauté de communes Avre Luce Noye a renouvelé une occupation partielle de l'immeuble sis 13 rue Maurice Garin à Moreuil (80110) au profit du Conseil départemental de la Somme pour y établir une Maison départementale des Solidarités et de l'Insertion (MDSI) pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2018.

Il convient aujourd'hui de renouveler cette convention, selon les mêmes conditions, pour une nouvelle durée de 5 ans (2023 – 2028) renouvelable tacitement.

Pour rappel la surface occupée par la MDSI, locaux mutualisés compris, est de 382.23m² pour une redevance d'occupation annuelle (estimation des Domaines de mai 2022) de 37 840 €.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Bureau communautaire :

- Approuve la convention relative à l'occupation des locaux sis 13 rue Maurice Garin à Moreuil (80110) et ses annexes avec le Conseil départemental de la Somme ;
- Autorise le Président, le 1^{er} Vice-Président et la Vice-présidente en charge de l'Action sociale à signer les documents en rapport avec cette décision.

POUR EXTRAIT CONFORME

Cet acte sera transmis en Sous-Préfecture le 06/02/2024

Affiché le 06/02/2024

Fait et délibéré, le 5 Février 2024
à Ailly-sur-Noye

Le Président,

Alain DOVERGNE

